

Conseil académique
Séance du 19 février 2019

Délibération n°1
Portant approbation **du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 à L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,
Après en avoir délibéré, le conseil académique :

Vote

Nombre de membres en exercice : 68	Pour : 35
Nombre de membres présents : 23	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 14	Abstentions : 2
Membres absents et non représentés : 31	Non-participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du conseil académique du 11 décembre 2018.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 18 mars 2019

Publié le : 12 avril 2019